

**Assemblée annuelle
25 janvier 2014
UDAF 93
16 Rue Hector Berlioz – Bobigny**



**Rapport moral
Rapport d'activités
Rapport financier
Exercice 2013

Orientations 2014**

EPS de Ville-Evrard
202 avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne
Tél. : 01.43.09.30.98 / 06 87 55 99 63
Mail : 93@unafam.org / v.hiller@epsve.fr
Site : www.unafam93.org

Siège social : UDAF 93
16, rue Hector Berlioz
93000 BOBIGNY

INTRODUCTION

L'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et / ou handicapées psychiques est reconnue d'utilité publique depuis 1968. **La légitimité de l'Unafam se fonde sur un travail d'aide directe aux proches de malades psychiques et constitue un véritable service public.** Les bénévoles de l'Unafam l'assurent gratuitement auprès de toutes les familles confrontées aux troubles psychiques d'un proche, qu'elles soient adhérentes ou non à l'Unafam. Les bénévoles de l'Unafam témoignent aussi qu'il est possible de vivre avec et malgré la maladie psychique d'un proche, et l'écoute proposée, les conseils apportés sont vécus par ceux qui les sollicitent comme un soutien et un espoir inestimables.

Notre activité s'exerce également dans la défense des droits des personnes malades psychiques qui de par leurs troubles restent une population vulnérable souvent dans l'incapacité d'exprimer ses besoins. A ce titre, l'UNAFAM 93 représente les usagers de la psychiatrie auprès d'un certain nombre d'institutions.

Nous allons tenter de retracer l'activité des bénévoles de l'Unafam Seine-Saint-Denis pour l'année 2013 et tracer des perspectives pour 2014.

Sommaire

A. Rapport moral 2013

B. Rapport d'activités 2013

Accueil et développement

Groupes de parole et groupes conviviaux

Groupe de formation, d'information et de travail

Groupe pédopsychiatrie

Groupe Psychiatrie et Justice

Groupe logement

Groupe « communication »

Bulletin de liaison

S'ouvrir à tous les publics

L'Unafam Ile de France

Les manifestations (café-rencontres, SISM, événements seuls ou en partenariat, forums)

Les actions et représentations dans les institutions et les instances de coordination

Maison Départementale des Personnes Handicapées (COMEX, CDA)

La Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDSP)

Les Représentations des Usagers (RU) dans les hôpitaux

Dans les CA des ESAT

A l'UDAF

Dans les RESAD (Réseaux d'évaluation d'adultes en difficulté)

Dans les communes

Les partenaires de l'Unafam 93

Les représentants de l'Unafam 93

Groupes de travail « Représentation »

La délégation Unafam de Seine-Saint-Denis

Les adhérents

Les bénévoles

L'équipe d'animation de la délégation

Le bureau

La chargée de missions

C. Rapport financier exercice 2013 / Budget prévisionnel – année 2014

D. Projet d'orientations 2014

E. Renouvellement du bureau de la délégation Unafam de Seine-Saint-Denis

Rapport moral

Depuis les années 2001 / 2003, la délégation a commencé à réfléchir sur les actions à mener pour se développer et se faire reconnaître dans le même temps par les structures institutionnelles et les soignants des secteurs psychiatriques. Cette époque illustre également la volonté d'articuler action nationale et locale.

Quelques étapes ont marqué ces années de travail intense avec une date fondatrice, c'est le vote par le législateur de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances : loi reconnaissant le handicap psychique, ce qui a été déterminant pour les actions futures.

Cela a conduit, dans les années 2006 et 2007, à la mise en application de cette nouvelle loi sur le handicap et notamment le handicap psychique et en conséquence a donné lieu à de nombreuses réunions en interne et en partenariat.

Nous avons assisté à la création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), avec l'élection des représentants des associations à la Commission Exécutive (Comex) et à la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA).

En parallèle, nous nous sommes investis dans les instances, dans la représentation des usagers des différents établissements de soins du département (EPS de Ville-Evrard, hôpital Robert Ballanger, clinique d'Epinay-sur-Seine). Ceci a généré de très nombreuses réunions et commissions de travail auxquelles nous participons.

A la même époque, des familles adhérentes de l'Unafam 93 ont pris des initiatives pour faire vivre ces nouveaux textes. La parution de la circulaire du 29 août 2005, prévoyant les modalités de création des GEM et de leur financement, a permis à ces familles de créer l'association « A PLAINE VIE », premier GEM de l'Unafam sur le Département. L'association « BOL D'AIR » est créée ensuite sur la ville de Montreuil par les adhérents de l'Unafam. La municipalité a mis à leur disposition un pavillon avec jardin, ce qui a facilité la création d'un autre GEM.

Après cette période d'implantation dans les institutions et de création de structures, les années 2008-2010 se caractérisent par une phase de consolidation de notre présence dans ces institutions et la construction d'une équipe d'animation au sein de la délégation Unafam 93.

L'année 2011 a été caractérisée :

- Par la mise en application de la loi HPST avec l'instauration de la Conférence de territoire à laquelle nous participons.

- Par la loi du 6 juillet 2011 sur « les soins sans consentements » applicable le 1^{er} août.

Cette loi donne la prédominance à la justice en ce qui concerne la privation de liberté et amoindrit les pouvoirs du préfet dans ce domaine. Elle doit permettre de progresser dans des domaines chers à l'Unafam, ainsi il doit être possible d'en négocier la mise en application comme nous le revendiquons.

- Par le décret du 16 août de la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale. Ce décret, réduisant les droits des personnes handicapées, est passé totalement inaperçu des professionnels et des élus.

Ce texte nous a poussé à nous organiser pour faire connaître tout ce qui remet en question les acquis de la loi de février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

- Par le Schéma Départemental à 4 ans en faveur des personnes handicapées dont nous avons participé aux groupes de travail afin de sensibiliser aux énormes besoins dans le domaine social et médico-social des personnes handicapées psychiques ainsi que la nécessité d'un soutien aux familles ou à l'entourage.

Tout ceci a entraîné un surcroît de travail considérable pour les bénévoles déjà accaparés par les tâches quotidiennes de notre délégation.

Les années 2012 et 2013 prolongent en toute logique ce travail engagé de longue date, car il s'agit d'amplifier notre notoriété et notre action auprès de toutes les structures de notre Département. Les Contrats Locaux de Santé (CLS) constituent un véritable levier pour notre implantation dans de nouvelles communes et nous offrent un rôle plus important dans celles où nous étions déjà présents.

Ces Contrats passés entre 20 communes sur les 40 de la SSD et l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous ont amenés à rechercher localement des partenariats très larges pour faire reconnaître un volet Santé Mentale. Cela a permis de mettre en valeur les RESAD (Réseau d'Evaluation de Situations d'Adultes en Difficulté) spécifiques à la Seine-Saint-Denis, structures essentielles pour la constitution de Réseaux (Elus, professionnels du médical et du social, associations, intervenants ponctuels : bailleurs, police...), ainsi que pour améliorer la compréhension par les élus et les professionnels des conséquences des maladies psychiques et du handicap en découlant.

La suite logique de ce processus en est évidemment la constitution de Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM).

Pour l'UNAFAM c'est un enjeu primordial, d'abord parce qu'elle est un acteur permanent de ces structures, là où elles existent, du fait de sa légitimité de représentant des usagers/familles, mais également parce que c'est là que s'opère la politique locale en santé mentale.

Toutes les communes bénéficiant d'un RESAD peuvent mettre en place un CLSM. Il s'agit là de passer des situations psychosociales complexes mais individuelles, riches en enseignements, à la mise en place d'une politique locale sur une ou plusieurs communes dans le domaine de la santé mentale. 5 CLSM existent en 2013 sur notre département.

1 - Une phase de consolidation de notre présence dans les institutions

L'UNAFAM 93 s'engage résolument dans un partenariat constructif avec tous les acteurs concernés par le champ de la santé mentale :

- Dans les conseils de surveillance, CRUCQ, groupes de travail, des différents établissements de santé du département (Ville-Evrard, Robert Ballanger, la clinique d'Epinais, la Clinique de l'Alliance à Villepinte, CMPP Jean Macé à Montreuil).
- Par un partenariat déclinant celui établi entre l'UNAFAM nationale et la FHF (Fédération des Hôpitaux de France) pour accroître les actions en commun avec les structures hospitalières : notre participation aux différents groupes de travail « sécurité du médicament », « certification de l'EPS (Etablissement Public de Santé) de Ville Evrard », notre contribution au projet d'Etablissement de l'EPS.
- Dans la préparation et l'organisation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), au niveau du département et de plus en plus dans les communes ; le colloque de l'association RIVE, les différents événements tels la journée RESAD organisée par la DT ARS et le conseil général fin 2012, la projection du Film « Les voix de ma sœur » à la Bourse départementale du travail dans le cadre des actions du Schéma, les Etats généraux de la pédopsychiatrie en SSD.
- La loi du 5 juillet 2011 sur les soins sans consentement et le Plan psychiatrie et santé mentale ont amené l'Unafam à mieux faire comprendre aux différents acteurs l'intérêt :
 - 1- de centres d'aide pour les personnes concernées au moment de l'arrivée des troubles
 - 2- de compétences psychiatriques au sein des SAMU (Organisation en projet en Ile de France)
 - 3- des aides pour aider les aidants dans la durée
 - 4- des actions précises pour lutter contre l'abandon des personnes malades et de leurs aidants
- De nombreuses réunions avec la MDPH ont permis de relancer l'action partenariale qui avait été interrompue du fait du déménagement de celle-ci, et d'un turn-over important du personnel. L'année 2013 n'a pas encore permis hélas de résorber un retard important conséquence en grande partie d'un système informatique défaillant, mais découlant également de l'application du décret d'août 2011 qui a réduit les durées d'attribution d'AAH à 1 ou 2 ans aux malades dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79%, ce qui a eu pour effet immédiat d'augmenter le nombre de dossiers à étudier.
On peut noter également que les permanences associatives assurées par l'UNAFAM 93 à l'accueil de la MDPH se sont intensifiées. Et l'utilisation dans les dossiers MDPH des questionnaires spécifiques permettant d'évaluer au plus près le handicap psychique est enfin acceptée.

Au niveau du Conseil Général :

Nous participons à la mise en œuvre du Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées.

Nous participons à la Conférence de territoire.

Nous entretenons un partenariat constructif avec la DPAS et la DPAPH.

Au niveau des communes :

Des partenariats s'intensifient avec les communes et les CLS sont autant d'occasions pour développer des projets de RESAD (Rosny, Tremblay, Bobigny, Pantin, Le blanc Mesnil, Clichy/Montfermeil) et les CLSM en construction ou existants (Montreuil, Bondy, Saint Denis, Tremblay, Aubervilliers et Aulnay-Sous-Bois), dans d'autres communes non concernées (Romainville, Drancy/Le Bourget, Les Lilas, Le Pré St Gervais, Bagnolet, Neuilly sur Marne, Gagny, Livry Gargan), mais aussi des projets de résidences accueil à Villepinte, Bobigny, Drancy, Neuilly sur Marne et de nouveaux à Montreuil et peut être Aubervilliers. Les villes de Pantin, Pierrefitte, Villetaneuse, Epinay, Villepinte, Montreuil, ont organisé des événements sur la santé mentale. L'UNAFAM 93 est également présente lors des forums associatifs organisés par les communes (Bobigny etc)

2 - Construction d'une équipe d'animation de la délégation Unafam 93

Il nous a fallu structurer notre méthode de travail afin d'améliorer notre aide en direction des familles :

- ❖ Le groupe Psy et Justice a réalisé un dépliant en direction des familles concernées par l'interpellation d'un proche malade psychique et a constitué un dossier à la disposition des accueillants spécialisés dans ce domaine, afin d'améliorer le soutien et l'accompagnement de nombreuses familles concernées. Des partenariats avec des psychologues et des travailleurs sociaux ont été réalisés au sein des commissariats pour soutenir familles et malades, et apporter une aide aux familles concernées.
- ❖ Notre prise en compte des maladies précoces, mais aussi de celles des personnes vieillissantes.
- ❖ Une attention à l'investissement de bénévoles dans les RESAD des communes et CLSM.
- ❖ Un véritable suivi des familles, après un premier accueil, dans la recherche d'une meilleure connaissance et réponses aux demandes de celles-ci. Travail qui s'est déjà traduit par l'arrivée de nouveaux membres dont certains ont rejoint l'équipe de bénévoles de la délégation.
- ❖ Un travail important du comité de rédaction dans la parution du bulletin de liaison pour le rendre à la fois plus lisible et plus près de l'actualité. Ajoutons à cette réussite la régularité de la parution et l'originalité de la rubrique, quelquefois dérangement, « la parole est à vous ».
- ❖ Le bureau assure la coordination, l'impulsion et la continuité de l'ensemble des travaux de la délégation, la réunion mensuelle des bénévoles permet la mise en commun sur des sujets importants d'actualité et le partage des expériences des bénévoles tant au niveau local que dans les représentations. La situation des familles, c'est souvent la confrontation avec l'insupportable, le conflit, les risques. C'est pourquoi les bénévoles insistent sur l'existence d'équipes mobiles pour intervenir à domicile dans des situations d'avant crises ou de crises. Pour les sorties de l'hôpital les bénévoles favorisent les échanges en vue d'un projet de vie comprenant un réel accompagnement.
- ❖ Une nécessité d'agrandir le cercle des bénévoles. Adapter notre fonctionnement aux contraintes des personnes en activités professionnelles.
- ❖ L'absolue nécessité de déstigmatiser les troubles psychiques, l'importance de communiquer afin de faire connaître la réalité des maladies psychiques et le handicap qu'elles génèrent, non seulement auprès de la

population mais également auprès des élus, des professionnels du social mais aussi du médical (Prospect pro est un de ces moyens).

3 – Implication de l'Unafam 93 auprès de la structure régionale Unafam Ile-de-France

L'Unafam93 occupe sa place au niveau de la structure régionale de l'UNAFAM Ile de France. Elle contribue et participe au fonctionnement régulier d'animations, mais aussi aux différents groupes de travail sur des sujets transversaux tels que le logement, la communication, la pédopsychiatrie.

Elle a participé aux réunions qui ont abouti à la réalisation du Cahier des Charges et l'Appel à projet pour la création de CLSM en Ile-de-France.

Rapport d'activités 2013

Accueil et développement

Ce groupe réunit les bénévoles formés à l'accueil et recevant des familles de la Seine-Saint-Denis ayant un proche en souffrance psychique dans différents endroits du département. Lors de ce premier accueil, souvent des situations difficiles et douloureuses sont évoquées, des questions d'orientation, d'accompagnement, de démarches administratives, émergent.

Autant d'interpellations auxquelles nous essayons de répondre au mieux, sans certitudes de succès et sans se substituer aux choix et démarches des familles. Il nous faut cependant garder à l'esprit deux principes:

- une famille rencontrée est une famille qui a une histoire et des objectifs vis-à-vis de son proche et de l'accueillant,
- accompagner une famille ce n'est pas « faire à sa place ».

Le traumatisme de l'entrée dans la maladie, l'accompagnement du proche malade (souvent dans le déni de la maladie et le refus de collaborer), et l'épuisement des aidants isolent et enferment les familles. Il est important de trouver autour de soi des relais pour en parler, évoquer ses doutes et ses interrogations mais aussi exprimer sa souffrance parfois. Les bénévoles de l'UNAFAM 93, formés à l'accueil, connaissent et partagent les situations difficiles rencontrées par les proches d'un malade psychique et, dans un échange de pairs à pairs, peuvent aider les proches à faire le point sur leur situation et celle de leur proche malade et envisager les perspectives possibles.

Les demandes d'accueils individuels se font sur RV auprès de la Chargée de mission qui sollicite, en fonction de la zone géographique, les accueillants concernés qui prendront contact directement avec la personne, qu'elle soit adhérente ou non à l'UNAFAM.

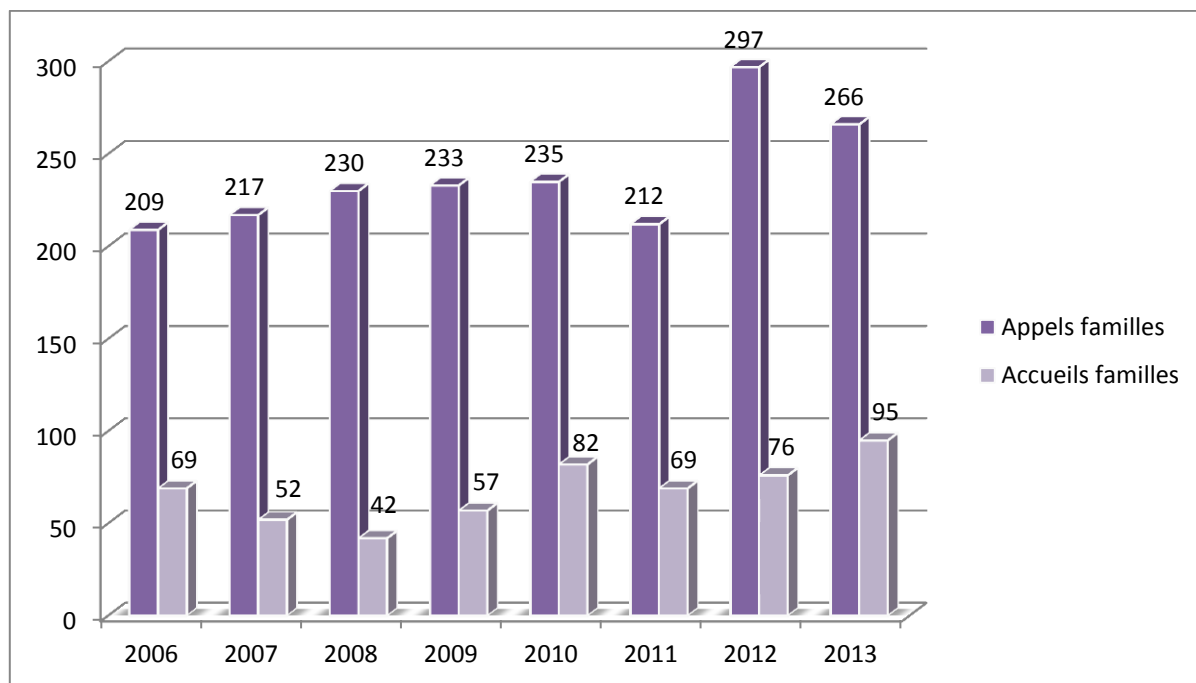
Par la suite, il apparaît important d'avoir des nouvelles des familles accueillies comme nous le ferions avec un ami. L'expérience de cette prise de contact qui se veut discrète montre l'intérêt des familles pour cette aide supplémentaire. C'est aussi un bon moyen de connaître la réalité des situations, cela montre quelquefois nos limites.

- Le suivi après un accueil est souvent accepté mais peut prendre du temps.
- Au-delà d'un accueil et d'une prise de contact de premier suivi, c'est ensuite à la personne de faire le chemin et d'adhérer si elle le souhaite. Le bénévole ne peut pas se transformer en conseiller particulier de la famille.

- Il est intéressant de différencier le cas individuel d'une famille et le cas qui peut être utile à une réflexion commune des bénévoles Unafam et justifier d'un débat au sein du bureau.

Concrètement, Virginie Hiller, notre chargée de mission, nous communique la liste des différentes familles accueillies dans le trimestre, et nous nous répartissons ce travail de rappel en fonction de la proximité géographique des accueils. Collectivement nous retraçons les situations et réfléchissons aux suites possibles à donner et aux propositions d'aide (informations, autre accueil, groupes de parole, etc.)

Nombre annuel des appels et accueils des familles



Groupes de parole et groupes conviviaux

Les groupes de paroles existent depuis de nombreuses années en plusieurs endroits du département. Ils sont coordonnés chacun par un bénévole de l'UNAFAM 93, et animés par des psychologues rétribués par l'association. C'est une démarche dans laquelle il n'est pas toujours évident de s'engager, mais tous les participants déclarent que c'est une étape ou un moment décisifs pour eux dans l'accompagnement de leur proche malade. Pour intégrer un groupe de paroles, il faut contacter la Chargée de mission qui oriente son interlocuteur vers le coordinateur du groupe le plus proche de son domicile. Ce dernier rappelle alors la personne pour lui expliquer les modalités de fonctionnement du groupe de paroles, et lui communique les dates des rencontres. La première séance est gratuite, et c'est à l'issue de cette séance que les personnes décident ou non de s'engager dans cette démarche.

Villes	Lieux
Montreuil	35,37, Avenue de la Résistance
Neuilly sur Marne	EPS Ville Evrard 202 Avenue Jean Jaurès RDC Chapelle
Aulnay sous Bois	78, rue Vercingétorix

Ces groupes différents reposent sur l'échange mutuel et le savoir basé sur l'expérience. Un des objectifs est d'aider les participants à se protéger de la souffrance de la personne malade afin de l'accompagner au mieux. Il convient d'ajouter également le groupe de Saint-Denis dont les participants viennent des communes autour de la ville de Saint-Denis (Stains, La Courneuve, Saint-Ouen, etc.) et ont transformé depuis deux ans cette rencontre en groupe convivial qui se réunit tous les deux mois autour d'un repas le samedi. Il est animé par des bénévoles qui organisent les échanges et l'expression de chacun sur les préoccupations du moment. Un autre groupe convivial se déroule à Montreuil. Il est animé également par des bénévoles qui accueillent des habitants de Montreuil et des communes aux alentours concernés par la maladie psychique d'un proche. Il a la particularité de se réunir avec des membres de l'association « Les gens du 110 » qui fréquentent le GEM (Groupe d'entraide mutuelle). Cela crée des relations différentes entre familles et personnes malades, débarrassées de l'affect et de l'histoire de la relation familiale.

Groupes de formation, d'information et de travail du Dr PECOT (secteur 17), du Dr LALLART (secteur 10), du Dr CHALTIEL (secteur 14) et du Dr TEBOUL (secteur pédopsy 103)

Ces groupes sont co-animés par ces médecins et l'Unafam 93 pour le plus grand intérêt des familles. Il est à noter que nous avons ajouté le groupe du Dr Teboul, pédopsychiatre à Montreuil, étant donné la demande de familles concernées par des maladies précoces de leurs enfants, cependant ce groupe est plus difficile à maintenir dans le temps, les problématiques des maladies précoces étant différentes. Ces groupes réunissent de plus en plus de familles désireuses d'échanger en toute liberté sur tous les sujets les concernant ou ayant trait aux différentes maladies psychiques. De l'opinion de tous, psychiatres comme familles, ces lieux d'échanges sont enrichissants pour les uns comme pour les autres.

Les maladies psychiques ont ceci de particulier qu'elles imposent aux proches des malades, mais également à leur entourage qu'il soit social ou professionnel, de s'informer sur ces maladies et sur l'avancée des prises en charge médicales et thérapeutiques. Il s'agit d'améliorer la compréhension des comportements des malades psychiques, conditions nécessaires pour user de bonnes pratiques afin ne pas aggraver par certaines attitudes leurs souffrances et leur isolement et les aider au contraire à les surmonter.

Groupe pédopsychiatrie

Nous avons débuté ce groupe de travail UNAFAM avec cinq familles concernées par les maladies précoces de leurs enfants dans le but d'étudier le parcours de chacune. En partant de ces situations, nous examinons avec elles les difficultés rencontrées ou à contrario les points d'appui de façon à en tirer les enseignements nécessaires à une meilleure prise en charge de leurs enfants.

Ce groupe de travail est indépendant du groupe d'information et d'échange avec le Docteur Teboul. Il est cependant complémentaire.

Il a abouti à la réalisation de 4 parcours qui ont fait l'objet d'une analyse et d'un retour auprès des familles. Ce travail a été présenté au groupe régional avec d'autres travaux réalisés par les autres délégations de l'Ile-de-France.

Dans le cadre du CLS avec la ville de Montreuil sur la « santé des ados » l'UNAFAM participe à un groupe et insiste sur la réalisation d'un réel travail en réseau pour que tous les professionnels concernés puissent agir en

ayant pleine connaissance des raisons qui amènent des enfants ou adolescents à se retrouver « sans solution ».

Il est fondamental de mieux faire connaître les troubles psychiques aux professionnels afin qu'ils soient mieux repérés afin de favoriser une prise en charge adaptée. Au cours de ce travail nous avons encore trop souvent constaté une culpabilisation de la mère (les familles sont souvent monoparentales et ce sont très majoritairement des femmes) une absence d'écoute avec mise en doute de la parole de la famille ou même de certains professionnels entre eux.

Groupe psychiatrie et Justice

Le groupe de travail que nous avons appelé « Psy et Justice » se fonde sur l'aide aux familles dont un proche, malade psychique, se trouve confronté pour des raisons diverses à la justice. Ce groupe se réunit régulièrement depuis le milieu de l'année 2008. Il a réalisé 4 parcours de familles concernées, ce qui nous a permis de cerner les processus qui font que nos proches peuvent être confondus avec des délinquants et dirigés vers la prison au lieu d'un lieu de soin.

Il a donc été décidé de faire mieux connaître les maladies psychiques trop souvent méconnues des professionnels de la justice et de la police.

Ses membres rencontrent des interlocuteurs divers (policiers, avocats, juges, psychologues, psychiatres...) pour les sensibiliser à la réalité des troubles psychiques. Le groupe a rencontré Madame Eva Lima, Juge des libertés et de la détention pour un échange fructueux.

En 2009, nous avons réalisé un dépliant à destination des familles et des bénévoles, que nous pouvons distribuer également autour de nous à des personnes concernées ou qui peuvent éventuellement nous aider.

Il s'agit de conseils et d'informations pratiques pour intervenir le plus tôt possible en cas de difficultés.

En 2010, nous avons finalisé la constitution d'un dossier à l'attention des membres du groupe afin de pouvoir répondre à certaines questions des familles sur la justice en général et les centres de privation de liberté. Il contient également des adresses utiles, des modèles de lettres...

Nous voulions également aborder un thème longuement débattu : le malade psychique victime de sa maladie. Cette constatation nous avait conduits à réaliser une fiche dans ce sens. Ces informations ont été portées à la connaissance des divers responsables (dans la police, la justice, les médias...) pour faire savoir que si le malade psychique peut être à l'origine de crimes ou délits, il est le plus souvent victime de troubles qui aggravent sa vulnérabilité et l'exposent à toutes sortes de maltraitance.

Nous avons aidé des familles dont le proche était confronté à la police et la justice en 2013.

L'Unafam est toujours désireuse d'obtenir un partenariat sur ce sujet avec l'hôpital, de façon à pouvoir agir en amont et en prévention pour éviter les conséquences de ces crises qui débouchent sur des décisions de justice.

Un groupe de travail serait nécessaire pour cerner le problème dans son ensemble et les actions à entreprendre. Les RESAD sont d'excellents outils pour permettre d'articuler l'action de la police, des bailleurs, de la psychiatrie, de l'action sociale et des élus pour prévenir des situations de crise. Dans l'urgence, le Réseau et l'expérience de ses acteurs, constitue une réponse locale à ces situations.

Groupe logement

A partir d'un travail régional, a été mesuré pour une population donnée, les besoins en matière de logement accompagné en fonction des incidences des maladies sur la vie des malades.

Il apparaît clairement que dans notre département il n'existe pas suffisamment de solutions adaptées pour l'hébergement des personnes malades psychiques.

En sortie d'hospitalisation se pose systématiquement la question de l'hébergement du malade et avec quel accompagnement ?

La réponse est assez simple, la plupart du temps, le malade est renvoyé dans sa famille lorsqu'elle existe, ou à son domicile (s'il en a un) où il se retrouve isolé, ou bien le secteur psy essaye de trouver un hôtel (cher et souvent insalubre) éloigné de son lieu de soin habituel, ce qui entraîne une déssectorisation ou le retour à la précarité.

Ces situations sont génératrices de stress, de ruptures de soins, et souvent de violences qui amènent certains malades interpellés par les forces de police vers des maisons d'arrêt. Pour une majorité d'entre eux une prise en charge adaptée éviterait ces séjours dans ces lieux qui ne sont pas des lieux de soins.

Une meilleure connaissance des troubles et maladies psychiques par les services de police, de justice et pénitentiaires est plus que nécessaire.

Il n'existe quasiment rien en matière de logement adapté aux spécificités des malades psychiques en Seine St Denis, alors que **toutes les études démontrent que si l'on veut éviter les ruptures de soin, les décompensations et les hospitalisations qui mettent en danger le malade, quelquefois l'entourage ou la communauté, et au final coute très cher à la société, il faut avant tout sécuriser le parcours des malades psychiques en leur garantissant un hébergement pérenne.**

En 2013 il n'y a pas de résidences accueil, pas de Foyer d'accueil médicalisé, une seule MAS pour seulement 30 places.

Quant à l'accompagnement, qui est essentiel pour ce type de handicap, il n'existe que 3 SAMSAH avec 110 places pour 40 communes et pas un seul SAVS en dépit d'un projet déposé depuis plusieurs années par les associations A Plaine Vie et Vivre autrement.

Il n'existe que 3 GEM (St Denis, Montreuil, Aulnay) dans notre département avec des moyens restreints pour ceux existants et heureusement un investissement bénévole car leur fréquentation augmente. Cependant les heures d'ouverture plus larges nécessitent la présence d'un travailleur permanent rémunéré pour les remplacements et la nécessité d'assurer et de susciter des activités. Par ailleurs ce permanent est indispensable pour assurer les partenariats mais aussi le respect et la sécurité des personnes qui fréquentent ces lieux.

L'UNAFAM93 a recherché des partenaires du médico-social pour développer quelques résidences accueil.

Avec le Chef de pôle de l'HP Robert Ballanger, l'association de Villepinte construit une résidence accueil de 22 studios dont l'ouverture est prévue en 2014.

Des démarches ont été faites avec les villes de Bobigny et de Montreuil. Malheureusement à Drancy le Préfet a interdit toute nouvelle construction dans une zone de 600 mètres autour de la gare de triage ce qui a empêché l'Association des Etablissements Domaine Emmanuel de déposer un permis de construire de 31 appartements ainsi que l'aménagement de 6 autres appartements.

L'EPS Ville Evrard a, dans son « projet d'établissement », proposé du foncier pour des structures médico-sociales de type résidences accueil donnant accès sur la ville de Neuilly sur marne, Foyer d'accueil médicalisé, doublement des places du « MAS de l'Isle ».

L'UNAFAM recherche des partenariats avec les secteurs de psychiatrie, des associations porteuses de projets pour sensibiliser les communes à la nécessité de construire des résidences accueil.

Elle soutient toutes les « associations » issues de secteurs avec appartements associatifs, et toute autre forme de logement de type foyer occupationnel, Foyers de vie.

Mais tous ces types de logement ne suffisent pas s'il n'existe pas un accompagnement social ou médico-social pour permettre un soutien et une stimulation constante pour les actes essentiels de la vie courante.

La loi de février 2005 a institué la compensation du handicap.

Pour le handicap psychique, les services d'accompagnement constituent l'équivalent de la nécessité du fauteuil roulant pour les personnes paralysées.

L'UNAFAM93 a réalisé un film pour informer les élus et les acteurs institutionnels des réalisations qui fonctionnent pour les personnes malades psychiques, ce film devant encourager des prises de décisions s'appuyant sur l'existant pour augmenter significativement les ressources du département en matière d'hébergement et d'accompagnement des malades psychiques pour les conduire vers davantage d'autonomie.

Groupe communication

Le groupe de travail « Communication » réfléchit aux moyens à mettre en œuvre pour communiquer au mieux sur les maladies psychiques, et faire connaître les actions de l'UNAFAM 93 auprès des publics concernés : familles touchées par la maladie psychique d'un proche, mais aussi les élus, et les professionnels du social et du médical.

Une nouvelle plaquette de l'UNAFAM est en cours de réalisation, plus spécifique à l'UNAFAM 93, mais **des outils vidéo** ont été également réalisés, « Paroles libérées » qui témoigne du ressenti des familles, et « Les Oubliés » qui dénonce le manque de structures d'accueil et d'accompagnement nécessaires pour répondre à la demande des malades psychiques en Seine-Saint-Denis.

De nouveaux outils de communication ont été mis en place, au delà du site internet de l'UNAFAM 93, une page facebook a également été ouverte.

Le site internet de la délégation Unafam 93 (www.unafam93.org) a été mis en ligne en janvier 2011 avec pour objectifs :

- 1) d'améliorer notre visibilité auprès du public et en direction des familles potentiellement concernées, intéressées par nos activités et de leur donner envie de nous rencontrer,
- 2) de faciliter les échanges d'informations pour les adhérents et sympathisants, de fournir des informations spécifiques au département 93 en complément du site national (adresses utiles, renseignements pratiques, agenda des activités...)

Début janvier 2014 la fréquentation du site est la suivante :

Nombre de visiteurs total : 42 080

Nombre de pages consultées : 118 900

Pour l'année 2013

19 680 visiteurs (15 300 en 2012) soit une augmentation de 28,6 % en un an, ce qui représente 1640 visiteurs par mois en moyenne ou 54 par jour.

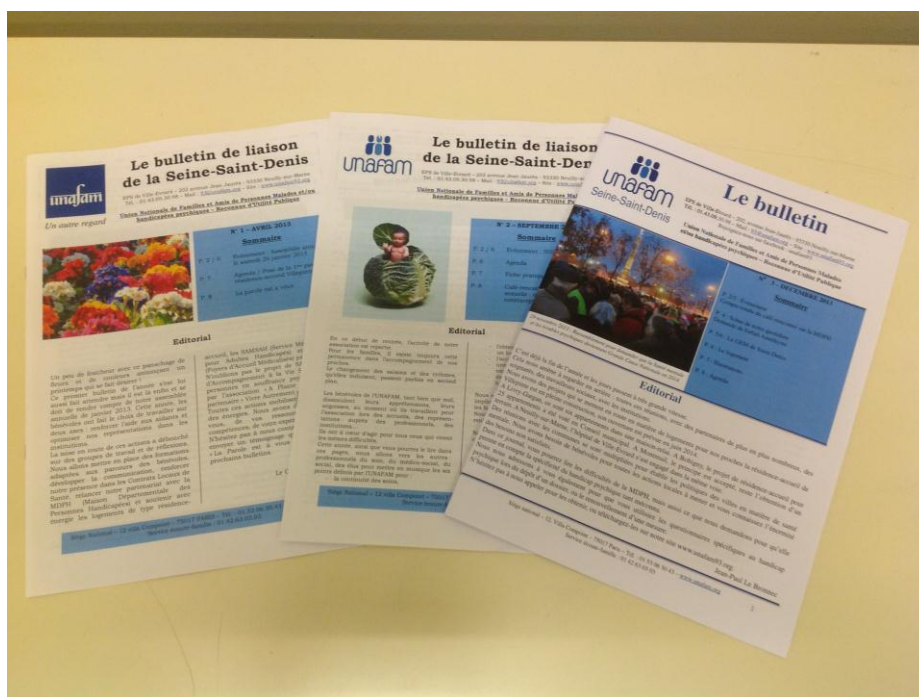
55 900 pages consultées (41 000 en 2012) soit une augmentation de 36,3 % en un an, ce qui représente 4658 pages consultées en moyenne par mois ou 153 par jour.

Les pages ou rubriques les plus consultées sont (par ordre décroissant) :

- | | |
|--|------------------------------|
| - 1. Fiches pratiques (carte Améthyste, AAH, PCH) | - 6. Café-rencontre |
| - 2. Organisation de la psychiatrie en Seine-Saint-Denis | - 7. Groupes de parole |
| - 3. Adresses utiles | - 8. Qui sommes nous ? |
| - 4. Les GEM | - 9. Accueil familles |
| - 5. L'agenda | - 10. Relations institutions |
| | - 11. Bulletin de liaison |

Bulletin de liaison

L'équipe chargée de réaliser cette publication a fait paraître 3 bulletins. Un effort particulier a été fait pour le rendre attractif. Un bulletin supplémentaire devrait être réalisé début 2014. Les bulletins ont relaté les différents événements de l'année : cafés-rencontres, semaine d'information sur la santé mentale, rapport d'activité et d'orientation, manifestation pour la Grande Cause Nationale en 2014. Des fiches pratiques sont proposées aux adhérents ainsi qu'une place réservée pour des témoignages de parents dans une rubrique dénommée : « la parole est à vous ». Les bulletins sont envoyés à chaque adhérent à jour de sa cotisation, mais sont aussi disponibles sur le site de l'UNAFAM93 et des exemplaires sont offerts lors des accueils individuels.



S'ouvrir à tous les publics

Par le biais des Maisons des parents, Café des parents, Relais des parents, ainsi que par les RESAD, ou en lien avec les circonscriptions sociales, nous recevons en accueil un public varié et conforme au visage de la population de la Seine St Denis.

Nous avons pris contact avec des associations de « Femmes relais » dans différentes communes mais pour l'instant aucun partenariat ne s'est engagé. Les accueils nous confrontent également de plus en plus à des situations de très grande détresse sociale.

L'unafam 93 veut approfondir le travail en direction de populations que nous ne touchons pas suffisamment pour l'instant, mais cet objectif n'a pu être réellement mis en œuvre en 2013, même si par exemple des représentants de l'Unafam 93 ont participé à la demande du réseau Equip'âge au colloque "Age et santé mentale" le 30 mai à Bobigny où l'Unafam 93 tenait un stand d'information.

L'Unafam Ile de France

Un adhérent de l'Unafam de Seine-Saint-Denis représentait notre délégation au niveau régional, et participait à toutes les réunions qui décidaient des budgets.

Depuis 2010, avec la création de l'Agence Régionale de Santé, un niveau intermédiaire a été créé au sein de l'Unafam, regroupant bimestriellement les présidents délégués et vice-présidents. Ceci afin de mieux nous structurer pour analyser les besoins en santé mentale à l'échelle de la région.

Cette structure de l'Unafam était attendue depuis longtemps par les délégations départementales afin d'améliorer les échanges entre elles, de partager les pratiques de chacune, pour enfin adopter des positions communes vis-à-vis des autres associations, des gestionnaires, des élus, des institutions.

L'Unafam 93 participe activement à la région, elle est présente à chaque réunion bimestrielle et a des représentants dans différents groupes de travail (logement, communication, stratégie, pédopsychiatrie, accueil).

Manifestations organisées par la section Unafam 93 – Année 2013

THEME	LIEU	INTERVENANTS	PARTICIP BENEVOLES	PRESENTS (recensés)	NOMBRE DE FAMILLES	AUTRES SOIGNANTS, ELUS, TR. SOCIAUX
Assemblée annuelle, rapport d'activités, rapport financier 2012, projets 2013	Bobigny Salle UDAF 93		7	22	18	1, la Chargée de missions
XXIVe Sem. d'Infor. Santé Mentale "Maladies psychiques : ville et santé mentale" en partenariat avec l'association RIVE, l'EPS de Ville-Evrard, le Conseil Général, l'hôpital R. Ballanger, la DT ARS et l'Udaf 93. Ouverture par Lucien Petot, vice-président de l'UNAFAM 93, Pierre Laporte, vice-président du conseil général, Lucien Bouis, administrateur de l'Udaf 93 et Zaynab Riet, directrice de l'EPS de Ville-Evrard Modérateurs : Dr Thierry Lacombe, médecin au conseil général et Jocelyne Chatron, directrice communication à Ville-Evrard	Bobigny Salle UDAF 93	Dr Jean Furtos , Michèle Bailly, Bernadette Caliskan, Dr Xavier Lallart, Jacques Salvator, Dr Bernard Topuz, Dr Pilar Arcella Giraux, Lucas Pairaud, Dr Fabrice Pécot, Morgann Laurent, Sofia Miccoli, Isabelle Boudefroy	18	164	30	Sur 40 villes, 29 sont représentées. 81 travailleurs sociaux, dont 38 ass. sociales, 5 éduc. spécialisés, 27 soignants (psychiatres, infirmiers, aides-soignants), 10 élus (ateliers santé ville, conseiller municipal) et 16 divers (étudiants, enseignement, secrétaire général)
Café-rencontre : Vie affective et sexuelle : quoi de neuf pour la contraception ?	Bobigny Salle UDAF 93		7	17	12	1, la Chargée de missions
Café-rencontre : MDPH - Difficultés rencontrées pour l'évaluation et la compensation : Comment aider les familles ?	Bobigny Salle UDAF 93		8	19	16	1, la Chargée de missions
Café-rencontre : L'éducation thérapeutique	Neuilly-sur-Marne salle de conférence chapelle de l'EPS de Ville Evrard	Zaynab Riet, Jean-Paul Le Bronnec, Dr Catherine Bourdet, Dr Pascal Favré Dr Khalid Kalalou Dr Noomane Bouaziz	11	45	17	1, la Chargée de missions

Les actions et représentations dans les institutions et les instances de coordination

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

L'Unafam Seine-Saint-Denis est présente à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, depuis début 2006, à différents niveaux.

- La MDPH est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) administré par une Commission Exécutive où siège Jean-Claude Davidson.
- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire, du plan de compensation, des souhaits exprimés par la personne dans son projet de vie, se prononce sur la demande de prestation de compensation. Deux bénévoles de l'Unafam 93 (Georges Oger, Francine Le Bronnec) sont présents régulièrement aux CDAPH :
 - CDA AAH (Allocation aux Adultes Handicapés, cartes d'invalidité et de priorité),
 - CDA PCH (Prestation de Compensation du Handicap),
 - CDA emploi et insertion professionnelle (reconnaissance de travailleur handicapé et orientation en entrée / sortie en ESAT).

A partir de janvier 2013, toutes les demandes adultes sont groupées. La commission délibère 4 fois par mois. **L'Unafam 93 participe à l'accueil associatif en assurant une permanence tous les vendredis de 9h30 à 12 h dans les locaux de la MDPH à Bobigny.**

Cette année le nombre d'accueils associatifs a augmenté de manière très importante.

La Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDSP)

Dans chaque département, une commission départementale des soins psychiatriques est chargée d'examiner la situation des personnes hospitalisées ou non en raison de troubles mentaux au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes.

La CDSP de Seine-Saint-Denis comprend :

- deux psychiatres dont un libéral,
- un médecin généraliste,
- une juge du Tribunal de Grande Instance de Bobigny,
- deux représentants d'associations (Georges Oger représente l'Unafam).

La commission se réunit tous les deux mois à Bobigny, elle répond à tous les courriers qui lui sont adressés.

La Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) voit ses missions étendues. Son contrôle est recentré autour des dossiers présentant le plus de risques d'atteinte aux libertés.

Le contrôle obligatoire de la CDSP porte sur les situations suivantes :

- personnes admises en soins sans consentement sur décision du directeur de l'établissement de santé en cas de péril imminent et en l'absence de tiers,
- patients dont les soins se prolongent au-delà d'une durée d'un an.

Deux membres de la commission visitent au moins deux fois par an tous les établissements de Seine-Saint-Denis, ils vérifient les registres et reçoivent individuellement tout patient qui le désire (la visite de la CDSP est affichée dans chaque établissement une dizaine de jours avant son passage). Les membres de la commission ont accès à tous les dossiers et visitent tous les locaux qu'ils désirent voir.

Nous faisons part oralement et par écrit de nos observations éventuelles.

Les représentations des usagers dans les hôpitaux

L'Unafam 93 est représenté au Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois par Christiane Vernois au Conseil de surveillance (nouvelle appellation depuis la mise en œuvre de la loi HPST) : 5 réunions.

Un nouveau directeur, Mr Jean PINSON, a pris ses fonctions en mars 2013. Il a pris le temps de consulter tous les services, notamment il a fait le point sur la psychiatrie où il a pris la mesure d'une situation très difficile et hétérogène selon les services, même si son souci majeur est la réduction du déficit prévisionnel de l'hôpital.

L'Unafam 93 a mandaté également un représentant des usagers à la CRUCQ (Commission des représentants des usagers pour la qualité de la prise en charge) qui veille au respect des usagers hospitalisés : 4 réunions.

Point sur les affaires en cours :

- leur évolution,
- la présentation du dossier par la juriste administrative qui peut apporter le registre des plaintes si demande des RU, qui présente les dossiers ayant pu être classés et des autres dossiers de patients en cours,
- l'apport du médecin médiateur :
 - qui a reçu la ou les personnes ayant adressé une réclamation, qui cherche à rétablir le dialogue entre les parties,
 - qui donne l'orientation du courrier, après avis de l'ensemble des membres de la CRUQPC, courrier à adresser par l'hôpital en réponse par une lettre individualisée, circonstanciée et non une lettre-type.

Droits des usagers que nous avons le plus défendus :

- droit à l'information
- droit à la communication (nous avons aussi insisté pour la distribution systématique du livret d'accueil).

Nous avons participé à l'élaboration du dernier rapport annuel d'activité de la CRUQPC, à sa relecture, avant l'envoi du questionnaire en ligne à l'ARS par le Centre Hospitalier.

L'Unafam 93 mandate également d'autres représentants :

- A l'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard à Neuilly-sur-Marne : Participation de Jean-Paul Le Bronnec au Conseil de Surveillance. Participation de Bernard Charpentier et Jean-Claude Davidson à la CRUCQ.
- A la Maison de Santé d'Épinay-sur-Seine participation d'Any Davidson à la CRUCQ.
- A la Clinique de l'Alliance à Villepinte participation de Brigitte Delphis à la CRUCQ.

La participation de l'Unafam au conseil d'administration d'IRIS Messidor

Il s'agit d'un ESAT de transition destiné aux personnes fragilisées par des troubles psychiques. Il propose un parcours progressif et individualisé pour aider les travailleurs à retrouver rythmes et gestes professionnels afin de les aider à préparer leur retour en milieu ordinaire de travail. Muriel Bombardi, adhérente de l'Unafam est membre du Conseil d'administration.

La représentation de l'Unafam à l'UDAF (Union Départementale des Associations familiales de Seine-Saint-Denis)

Notre représentant au conseil d'administration est Marcel Dessaix.

Pour l'année 2013, se sont tenus 5 conseils d'administration et l'Assemblée Générale.

L'UDAF emploie une centaine de salariés juristes, travailleurs sociaux, administratifs réunis maintenant à Bobigny dans des nouveaux locaux.

Près de 3000 personnes, majeurs protégés, sont prises en charge.

Pour l'année 2013, nous avons établi des partenariats dans le domaine de la santé.

Pour le SISM 2013, l'UDAF 93 participe au groupe de pilotage et est intervenue au cours de la journée organisée le 22 mars dans ses locaux. Une plus grande cohérence entre nos associations pour ce qui concerne les mises en application des lois et décrets dans nos représentations respectives.

Les RESAD (Réseaux d'évaluation des situations d'adultes en difficulté)

14 RESAD fonctionnent en Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Noisy-le-Grand, Montreuil, celui regroupant les 3 communes d'Épinay/Villetaneuse/Pierrefitte, Stains, Saint-Ouen, La Courneuve, Aulnay-sous-Bois, Sevran. Et aussi Interface secteur 14 de Bondy et l'Incertain du secteur 5 de Drancy/le Bourget et puis la réunion santé mentale à Bobigny (en attendant le CLS en cours), le Pré-Saint-Gervais (sur pause)) et Les Lilas, et enfin viennent s'ajouter ceux de Villepinte et Le Blanc Mesnil.

En 2013 des réunions de travail en vue de constituer des RESAD ont eu lieu à Romainville et Rosny sous Bois ainsi qu'à Tremblay en France et Saint Denis.

L'Unafam 93 participe en tant que membres permanents dans 12 de ces RESAD.

L'Unafam 93 a demandé à participer au RESAD d'Aubervilliers. Pour l'INCERT, l'UNAFAM a organisé et animé 2 réunions avec les villes de Drancy, du Bourget et tous les acteurs professionnels pour pérenniser la structure en lui donnant le statut de RESAD.

L'Unafam 93 a animé 2 réunions sur le secteur 12 avec tous les acteurs des 3 villes pour tenter d'organiser des RESAD sur les 3 villes. Malheureusement la ville de Bagnoleet a fait défaut. Il a été souhaité de reprendre ces réunions après les élections municipales.

Les CLS sur les villes de Clichy sous bois et de Montfermeil n'ont pas permis d'aller très loin dans la constitution de RESAD. Sur la ville de Clichy l'année 2012 a montré un échec pour installer ce type de fonctionnement.

Création de 6 Conseils locaux de santé mentale avec financement de l'ARS d'un demi coordinateur. L'UNAFAM 93 est représentée comme l'indique le cahier des charges de l'ARS Ile de France (Montreuil, Bondy, Tremblay en France, St Denis, Aulnay sous Bois et Aubervilliers).

Mis à part Aubervilliers qui préexistait, Montreuil qui fonctionnait déjà un peu comme un CLSM, les autres CLSM en sont à leur tout début de fonctionnement.

Notre association travaille à la création d'autres CLSM, notamment sur les communes où existe un RESAD.

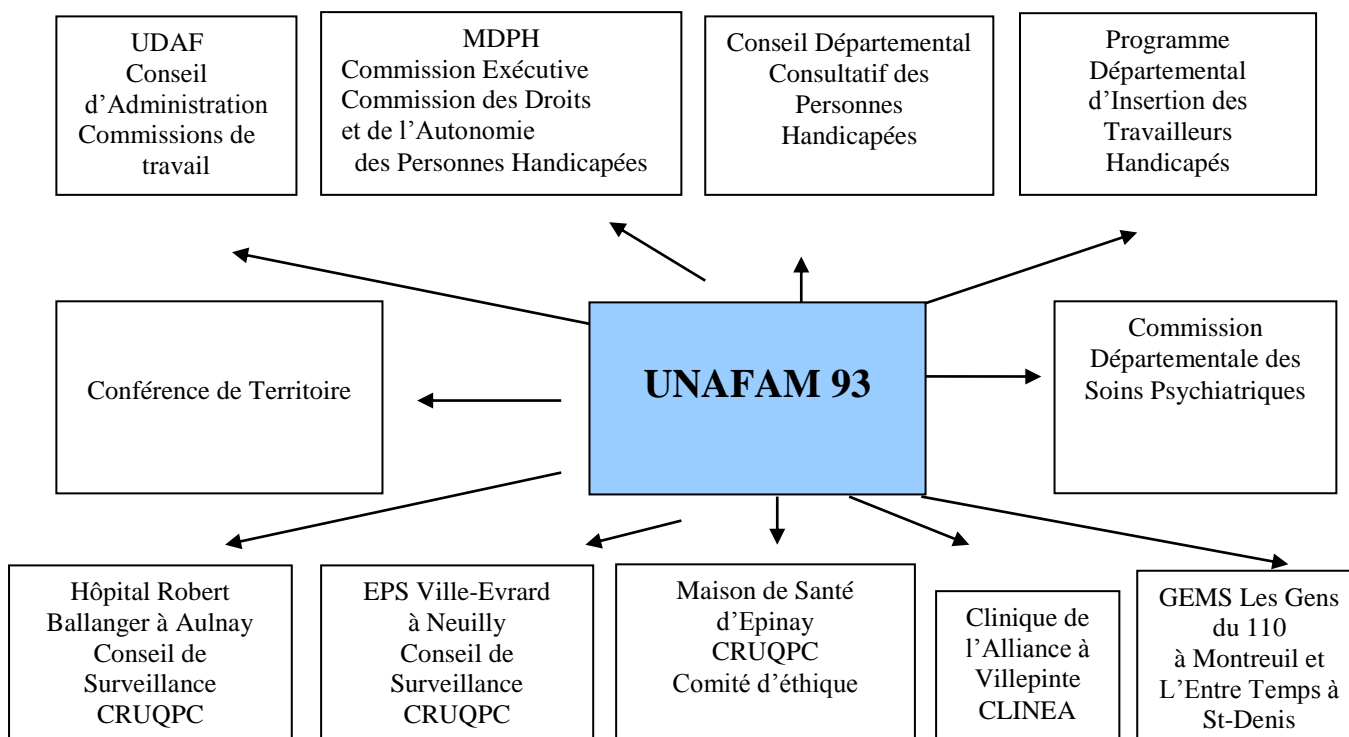
Les relations avec les communes de notre département

La loi de février 2005 qui a notamment reconnu le handicap psychique a demandé aux communes de plus de 5000 habitants de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées composées des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

L'Unafam est présente dans quelques-unes de ces communes, mais plus encore c'est la création des CLS qui a permis d'augmenter notre représentation dans plus de 30 d'entre elles.

Les participations à différents forums (forums des associations, forums santé...) ont été aussi l'occasion de faire connaître notre association tant auprès des élus que d'autres associations avec lesquelles des liens de partenariat ont pu s'effectuer, cela a été le cas à Montreuil, Bobigny, Les Lilas, Bobigny, Monfermeil, Epinay, St Denis, Noisy le Grand, Le Blanc Mesnil,...

Les partenaires de l'Unafam 93



Les représentants de l'Unafam 93

CDSP (Commission Départementale des soins psychiatriques)	Elle a pour objet de contrôler l'application des lois régissant l'hospitalisation sans consentement pour motifs psychiatriques.	Georges OGER
MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)	Tout ce qui concerne la compensation du handicap. Nous sommes présents à la fois à : La Commission Exécutive La Commission des Droits et de l'Autonomie	Jean-Claude DAVIDSON Georges OGER Francine LE BRONNEC
CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées)	Mise en place par le préfet et le Conseil Général, la CDCPH a pour mission de proposer des orientations sur la politique en faveur des personnes handicapées.	Jean-Claude DAVIDSON Georges OGER
CA (Conseil de surveillance des hôpitaux)	Chaque hôpital public compte au sein de son conseil de surveillance deux administrateurs représentant les usagers (famille et patients). Représentants des usagers au conseil de surveillance des hôpitaux psychiatriques : v Ville-Evrard v Robert Ballanger	Jean-Paul LE BRONNEC Christiane VERNONIS
CA (Conseils d'administration des associations partenaires)	v Iris Messidor v A Plaine Vie v Bol d'Air v UDAF	Muriel BOMBARDI Elizabeth TUTTLE J-P LE BRONNEC Marcel DESSAIX
CRUQPC (Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge)	EPS de Ville-Evrard Hôpital Robert Ballanger Maison de Santé d'Epinay-sur-Seine Clinique de l'ALLIANCE Centre Jean Macé	Jean-Claude DAVIDSON Christiane VERNONIS Any DAVIDSON Brigitte DELPHIS Monique DUBOST
Conférence de Territoire	Niveau départemental en regard de la Délégation territoriale de l'ARS	Georges OGER Jean-Claude DAVIDSON

Groupe de travail « Représentation »

La mise en place du groupe de travail "Représentation" est une réponse à des interrogations sur notre légitimité, individuelle ou collective, comme adhérent représentant l'Unafam 93 dans des institutions sociales ou médicales. Il nous a semblé pour cette raison important d'échanger sur nos pratiques de personnes mandatées. Expériences qui s'exercent à la fois dans des lieux très différents comme les hôpitaux Robert Ballanger, l'EPS de Ville-Evrard, la clinique d'Epinay-sur-Seine, ou des institutions sociales comme la MDPH, les CDAPH, les RESAD, etc). Responsabilités qui s'exercent avec, pour chacun de nous, à la fois des expériences et des anciennetés différentes. Ces mandats représentatifs recouvrent eux-mêmes des approches et des résolutions de difficultés forts différentes. Cela nécessite de ce fait des échanges qui peuvent s'organiser dans ce groupe. Ce travail de base peut ensuite, pour les personnes qui le souhaitent, être complété par une formation assurée par l'UNAFAM nationale sur la connaissance des institutions et des positionnements de l'Unafam. Dans l'immédiat, nos premiers échanges ont fait émerger deux questions :

La toute première est celle du "**comment peut-on pratiquer ?**". Ce qui nous a amené rapidement à éliminer l'espoir d'une façon standard d'intervenir au bénéfice d'une construction faite à notre main. Celle-ci élaborée autour d'un mixage de trois logiques principales :

- le type de structure dans laquelle nous sommes (la CRUCQ, la CDA, les CLS, les RESAD, les Conseils de Surveillance...) et leurs objectifs spécifiques. La présence dans ces structures d'acteurs souvent à statut fort qui peut dans un premier temps nous impressionner,
- notre personnalité (notre sensibilité, notre émotivité...),
- le type de sujet traité et les résonances possibles avec les situations de notre propre histoire avec la maladie.

La deuxième question se situe autour de **"ce qu'il est possible de demander, d'exiger ?"** au sein de ces instances. L'interrogation peut paraître simple, mais elle ne l'est pas pour au moins deux raisons : la **difficulté** à se situer dans la réunion et les conditions dans lesquelles nous agissons. La plupart du temps, notre connaissance s'appuie sur des dossiers. Il est quasiment impossible de véritablement connaître l'ensemble des dossiers traités (mais est-ce vraiment notre rôle ?). Plus gênant, nous découvrons souvent au moment où la situation est traitée, l'existence de désaccords entre le parent et la personne malade.

Ce constat nous amène à réfléchir aux pistes d'amélioration de nos interventions. De fait, dans notre délégation Unafam 93, nous fonctionnons souvent à la transmission orale et sans vraiment de lieu où réfléchir à nos difficultés. Certes « il faut se jeter à l'eau ! ». Oui bien sûr, mais on peut aussi avoir quelques bouées de secours et miracle il en existe ! Celles-ci peuvent faciliter notre vie de représentant des familles, comme par exemple :

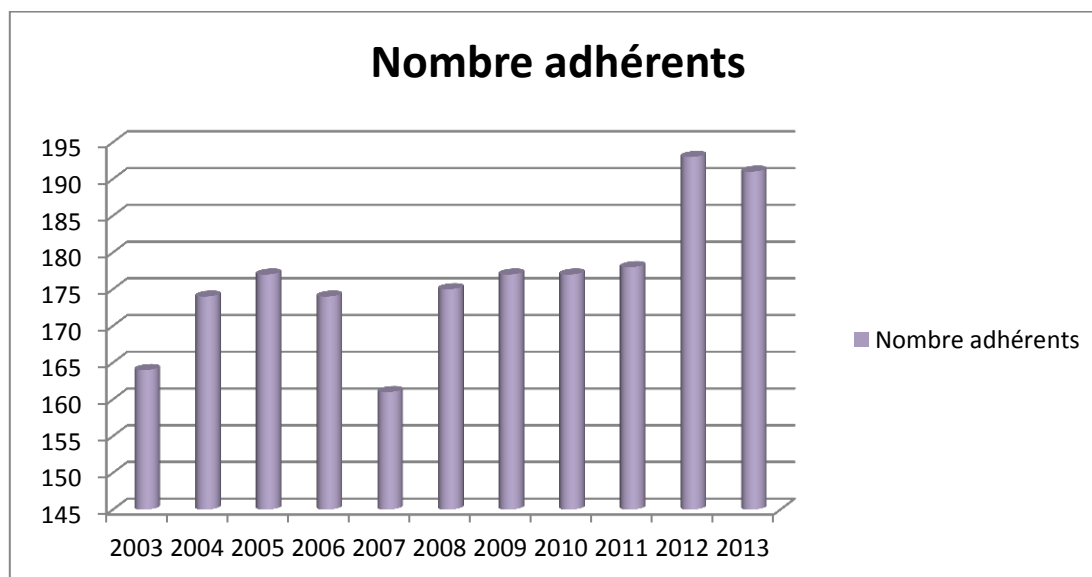
- avoir connaissance de la loi qui régit la structure dans laquelle nous sommes,
- avoir quelques certitudes argumentées de sa légitimité : nous sommes des représentants de l'Unafam dont l'objet est de témoigner comme aidants des difficultés quotidiennes de nos proches malades. Nous représentons également les "usagers" eux-mêmes pour une raison simple ; c'est au moment où ils vont le plus mal qu'ils ne demandent rien.
- ne pas oublier le savoir accumulé par notre expérience et notre expertise du fait des situations vécues et des échanges avec d'autres familles de l'Unafam.

Comme l'équilibre fragile d'une famille soumise à ce type d'épreuve, nous pensons à l'Unafam qu'il est donc indispensable de manière préventive de prendre soin de nous.

Il importe aussi de veiller à rendre clair ce que sont les maladies psychiques aux yeux de nos interlocuteurs pour éviter de nombreuses confusions. Nous ne sommes pas des professionnels, mais nous pouvons souvent recadrer les débats. Par exemple, la souffrance sociale, l'exclusion peuvent provoquer des souffrances psychiques, mais l'absence de logement n'amène pas à la maladie psychique. De même l'absence de logement ne va pas aider le malade psychique. De même, la vieillesse peut amener à la sénilité mais ce n'est pas forcément la maladie psychique.

La délégation Unafam de Seine-Saint-Denis

Les adhérents



Les bénévoles

(Présence aux réunions mensuelles)

12 à 16 bénévoles se réunissent au siège un après-midi par mois dans les locaux de l'UDAF 93 à Bobigny afin d'échanger sur les actions en cours et à venir et sur l'actualité.

Ces réunions sont de mieux en mieux suivies, et c'est là que le partage des responsabilités s'effectue, même si d'autres bénévoles très actifs assurent des responsabilités locales importantes.

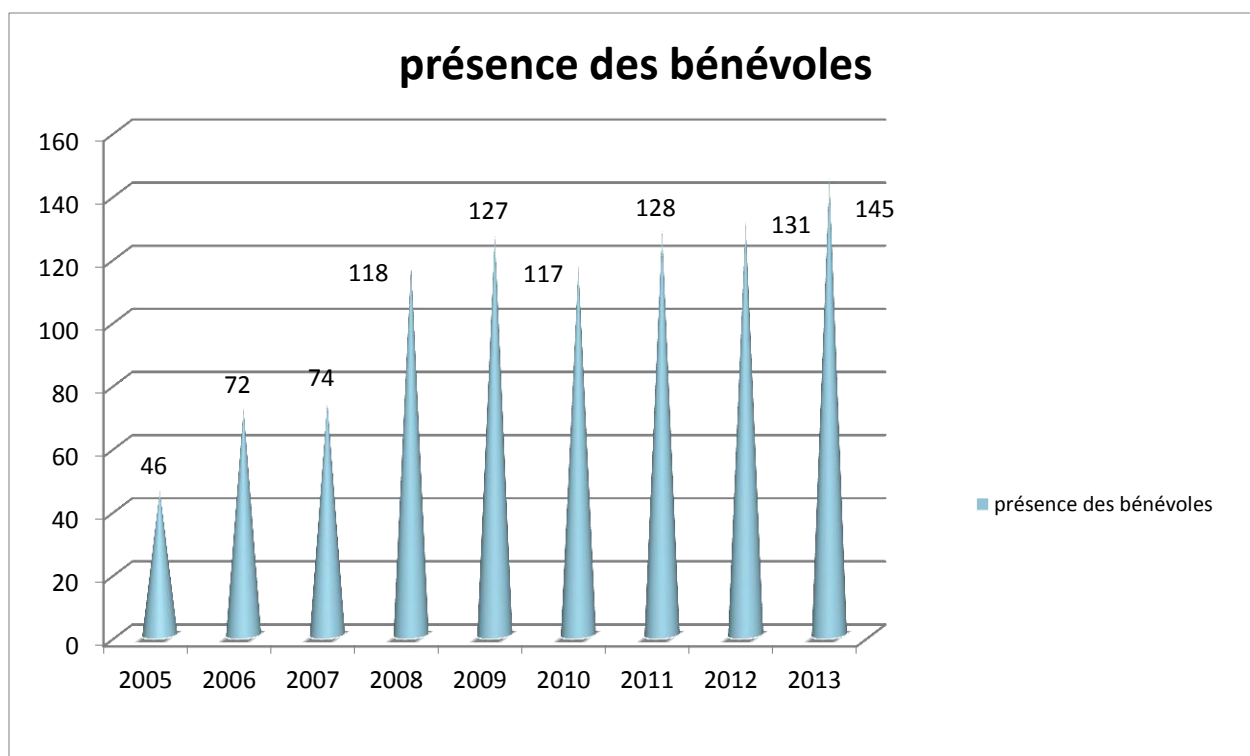
Par ailleurs nous n'avons toujours pas trouvé le moment idéal pour travailler en réunion mensuelle, avec des bénévoles toujours en activité professionnelle.

Nous devons également faire face au renouvellement des équipes : des bénévoles déménagent en province, d'autres laissent le bénévolat après de très nombreuses années au service des autres.

Ceci nous amène à organiser des formations prévues au niveau national mais aussi par un accompagnement sur notre délégation.

La formation d'un bénévole ne peut s'effectuer qu'après un travail personnel plus ou moins long (en moyenne 4 ans pour posséder le recul nécessaire).

Ce renouvellement nous oblige à conserver l'acquis des anciens et à le partager.



Ces représentations graphiques font apparaitre une augmentation et une plus grande stabilité :

- du nombre de participants à nos réunions de bénévoles,
- du nombre d'adhérents.

Cela nous amène à réaliser un meilleur suivi des familles qui nous contactent et le développement d'un partenariat avec des associations de proximité (maisons ou cafés des parents, Santé Bien-Etre, ARIFA, Femmes relais, etc.). Cinq adhérents ont participé à la formation initiale Unafam et vont s'engager comme bénévoles. D'autres ont participé à des formations spécifiques nationales (Accueil, MDPH).

L'équipe d'animation de la délégation

Le bureau

Cette équipe de huit personnes se réunit également deux demi-journées par mois en vue de préparer les réunions des bénévoles, d'organiser les événements de l'année et de faire le lien avec le régional et le national. Une année difficile du fait de l'absence durant 5/6 mois de deux membres du bureau, ce qui nous a fait réaliser l'importance de leur présence dans la gestion de nos activités.

Président délégué	: Jean-Paul LE BRONNEC
Vice-président	: Jean-Claude DAVIDSON (jusqu'en octobre 2013)
Vice-président	: Lucien PETOT
Trésorier	: Pierre-Marie MEYER
Secrétaire	: Georges OGER
Membres	: Elizabeth TUTTLE, Sylvie TALLOT, Brigitte DELPHIS (depuis novembre 2013)

La chargée de missions

Virginie HILLER, la chargée de missions de la délégation, dont la présence est un atout essentiel pour la dynamique de la délégation départementale, a été engagée en mai 2005 dans le cadre d'une convention avec l'EPS de Ville-Evrard et est financée par l'ARHIF. Sa mission est essentiellement de travailler à la réalisation de l'objectif principal de l'Unafam, à savoir l'accueil initial, l'aide et la formation des familles. Du fait de ses formations et de ses connaissances sur les maladies psychiques, elle reçoit en toute discrétion les familles et patients qui se présentent à la délégation. Elle répond aux appels des familles qu'elle oriente, ainsi que tous les professionnels, les élus et institutions. Elle assure le suivi des accueils et participe au groupe de supervision des accueillants. Une de ses fonctions importantes est d'assurer la logistique du travail des bénévoles.

La Chargée de missions participe à la réalisation du bulletin de liaison. Elle gère en collaboration avec le Président délégué le planning des activités. Elle assure les relations de l'Unafam avec l'hôpital de Ville-Evrard : le service de la communication, le service économique, l'action sociale, le service de la qualité, le service des relations avec les usagers. Elle participe aux réunions des bénévoles, à l'organisation des cafés-rencontres et à de nombreux groupes de travail. Elle participe au groupe de pilotage de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. Elle rédige les comptes-rendus des réunions. Elle est missionnée par l'Unafam 93 pour représenter les usagers au CLAN.

Elle prépare avec les autres chargées de missions de l'Unafam Ile-de-France les journées régionales des accueillants auxquelles elle participe. Elle fait le lien entre les bénévoles et l'Unafam National. En 2012, elle a co-animé des ateliers Prospect-pro avec la chargée de mission du Val d'Oise.

Rapport financier exercice 2013
Budget prévisionnel – Exercice 2014

RAPPORT FINANCIER 2013

L'année 2013 s'est déroulée dans l'ensemble conformément aux prévisions. Les ressources financières ont permis de réaliser l'ensemble des projets de la délégation.

En particulier le film "Les Oubliés" qui a pu être réalisé grâce à une subvention exceptionnelle de la réserve parlementaire qui nous a été attribuée par la sénatrice de Seine-Saint-Denis Aline Archambaud.

Toutefois l'équilibre reste précaire, en raison des engagements toujours limités des collectivités locales sur notre département.

COMPTES DE RESULTAT SUR L'EXERCICE

Les charges d'exploitation s'élèvent à 25.715 € après réincorporation des montants concernant 2013 et non débités au 31/12/2013

Les principaux postes sont les suivants :

Les honoraires des psychologues des groupes de paroles : 4340 € pour 4600 € budgétés

Les frais de déplacements des bénévoles : 3752€ pour 4000€ budgétés

La réalisation du film : 9541€ pour 10000€ budgétés

Les frais administratifs (affranchissements, téléphone, fournitures...) : 2274€ pour 3800 budgétés

Les produits d'exploitation s'élèvent à 26.128 €

Si on exclut la subvention exceptionnelle de 10.000€, les autres subventions représentent 10.693€ pour 10.412€ reçues en 2012 soit + 2.69%.

L'ARS et l'UDAF ont augmenté significativement leur subvention, respectivement + 3.6% et +23.7%

La participation pour les groupes de paroles s'élève à 852€, les adhésions 2012 à 2453€, les dons à 1185€.

A noter le montant des adhésions à recevoir pour l'année 2013 : 2383€ donc légèrement en baisse.

Le résultat est excédentaire de 413€. Pour mémoire il était de -722€ à fin 2012 en raison d'une provision passée pour une facture à recevoir.

Il est imputé en report à nouveau.

BILAN AU 31/12/2013

Nous avons une augmentation de l'Actif qui se monte à 13.421€ pour 10.130€ au 31/12/2013

Les disponibilités (compte société générale + caisse) représentent 7539€ pour 3570€ en 2012.

En conclusion, nous pouvons dire que la situation financière est saine, mais que le niveau actuel ne nous permet pas de faire face à des engagements importants.

Il est indispensable pour cela que nous puissions avoir le soutien d'un plus grand nombre de communes.

(Actuellement 4 communes sur les 40 que compte la Seine St Denis..) ou d'autres partenaires institutionnels.

Budget prévisionnel 2014

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60-ACHATS		850	70-VENTES		1100
	Fournitures	550		Livres	100
	Livres autres	300		Groupes de parole	1000
61-SERVICES EXTERIEURS		2000	74-SUBVENTIONS		11050
	Location salle	400		Réserve parlementaire	
	Assurance	100		ARS	5700
	organisation SISM, colloques	1500		Conseil Général	3500
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS		14200		Communes:	
	Honoraires psy Gp de Parole	4700		Vaujours	150
	Téléphone	500		Bobigny	600
	Affranchissement	1200		Aulnay sous bois	250
	catalogues imprimés			Noisy le Grand	300
	Déplacements Mission	5000		UDAF	550
	Formation		75-AUTRES PRODUITS		4900
	Services bancaires, autres	100	DE GESTION COURANTE	Reprise sur provisions	1200
	Publicité, communication	2700		Cotisations	2700
				Dons	1000
	TOTAL DES CHARGES	17050		TOTAL DES PRODUITS	17050

Cette année l'Unafam 93 a mis en place un début de valorisation des heures des bénévoles, ainsi que nous l'a demandé l'association nationale.

Nous avons évalué le nombre d'heures des bénévoles pour 2013, à 5700 heures, ce qui n'est qu'une approximation étant donné que nous n'avons pas encore recensé la totalité du travail réalisé. La valorisation de ces heures donne une valeur de 171000 Euros.

La réalité devrait être bien supérieure.

Projet d'orientation 2014

Assemblée annuelle du samedi 25 janvier 2014

1 – Renforcement de l'Aide aux aidants familiaux :

par l'accueil et le suivi de l'accueil, le maintien et le développement des groupes de parole, conviviaux, groupes de travail et d'échanges en partenariat avec les secteurs psychiatriques, cafés-rencontres, SISM (Semaine d'Information sur la Santé Mentale), événements organisés en partenariat avec Villes, Département, hôpitaux, secteur médico-social.

Mise en œuvre des Ateliers Prospect-pro (formation/sensibilisation des professionnels assurée par les 2 chargées de mission du 93 et 95, Virginie Hiller et Valérie Walines).

Soutien aux projets d'Education thérapeutique

Partenariat avec les délégations voisines.

2 – Formation de nouveaux bénévoles ainsi que des formations adaptées à leurs parcours.

S'appuyer sur l'organisation de l'UNAFAM93 en 4 pôles afin de mieux adapter notre fonctionnement à la configuration du département.

3 – Communication :

- réaliser nouveau flyer en vue de sensibiliser les professionnels sur les services qu'offre l'Unafam 93, et ainsi les encourager à faire connaître l'association auprès des familles

- organiser des débats locaux après les projections des différents films réalisés pour améliorer la connaissance sur « l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » ainsi que l'accompagnement des familles.

- poursuivre la réactivité du site de l'Unafam 93 pour informer sur les événements à venir mais aussi montrer l'activité de l'Association et donner des pistes pour rencontrer des bénévoles pour des démarches et un soutien.

4 – Renforcer notre présence dans les communes en profitant du contexte favorable des Contrats Locaux de Santé (CLS), mais aussi là où des communes non concernées par un CLS sont prêtes à bâtir des projets en santé mentale.

Veiller à ce que chaque CLS (Contrats Locaux de Santé entre les 20 communes concernées du 93 et l'Agence Régionale Santé) contienne un volet santé mentale.

S'appuyer sur l'Appel à projet de l'ARS pour les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) pour développer simultanément des RESAD (Réseau d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficultés) ce qui suppose la formation de nouveaux bénévoles pour participer à ces structures et poursuivre le groupe de suivi sur le travail dans les RESAD des bénévoles.

5 – Recherche d'une participation optimale dans toutes les institutions (prévoir les remplacements et les formations pour les nouveaux bénévoles).

6 – Un effort particulier dans notre partenariat avec la MDPH (Maison départementale des Personnes handicapées) pour relancer le groupe d'échanges avec l'équipe pluridisciplinaire, pour une meilleure compréhension du handicap psychique. Ce groupe d'échange interrompu pourra intégrer des psychiatres et des assistants sociaux des secteurs psy.

Poursuivre l'action entreprise pour l'appropriation par la MDPH des 3 questionnaires spécifiques au handicap psychique de la CNSA (téléchargeables sur notre site). Ces fiches ont pour but d'améliorer l'évaluation par la MDPH des « déficiences et incapacités » des malades psychiques de façon à mieux prendre en considération leurs demandes. **Ceci permettra une estimation plus juste du « Taux d'Incapacité » primordial pour leur donner les moyens adaptés d'accéder à leur autonomie.**

Sensibiliser les équipes de secteur psychiatrique sur l'importance du rôle et des aides de la MDPH pour les personnes handicapées en insistant sur l'élaboration d'un projet de vie. **Contrairement à ce que disent encore beaucoup de psychiatres pour en reporter la demande, une reconnaissance de handicap n'est pas source de stigmatisation mais permet souvent au contraire un dialogue constructif avec le malade et l'entourage.** Il est nécessaire d'envisager ce dialogue sur la durée, en se donnant le temps nécessaire, mais en s'y engageant dès que possible car **c'est en**

sécurisant au plus tôt le parcours des malades psychiques qu'on peut construire avec le temps et malgré les aléas de la maladie les conditions d'une évolution favorable.

Poursuivre la participation de l'Unafam 93 à l'accueil associatif dans les locaux la MDPH.

Demander une transparence accrue des dossiers fournis en CDA (commission des droits et de l'autonomie).
Rechercher des partenariats avec d'autres associations présentes à la CDA.

7 – Renforcer le partenariat avec les hôpitaux, le département, l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Région, en s'appuyant sur le partenariat UNAFAM/FHF en le déclinant dans notre département, en s'appuyant également sur le projet d'établissement de Ville Evrard 2013/2017, afin que des actions soient engagées pour :

- Renforcer la notion de secteurs de proximité avec l'extension de leur capacité d'accueil et de suivi en ambulatoire avec des CAC (Centres d'Accueil et de Crise avec lits) et des VAD (visite à domicile), essentiels à toute politique de prévention pour éviter les ruptures, mis en évidence le « Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2011/2015 »
- Veiller à réalisation effective des intentions de l'ARS, notamment dans le domaine de la création d'un SAMU (15) à but psychiatrique.
- Favoriser la concertation avec les familles lors de la sortie de l'hôpital pour assurer le suivi de leurs proches.
- Favoriser la généralisation des actions de certains secteurs dans le domaine de la gérontopsychiatrie.
- Favoriser la création de structures médico-sociales en pédopsychiatrie dont notamment deux ITEP (Institut Thérapeutique éducatif et pédagogique pour les enfants et ados sans solution) et IME (Institut médico-éducatif psychique), mais aussi soutenir le maintien voire le développement de CMPP Centre médicaux-psycho-pédagogique (centres médico-sociaux pour enfants et ados), qui complètent les CMP en pédopsychiatrie.
- Créer des groupes pluridisciplinaires locaux en vue d'améliorer la prévention en pédopsychiatrie là où des initiatives sont possibles.
- Soutenir les projets de relocalisation des hôpitaux améliorant la proximité (Montreuil et Aubervilliers).
- Développer des actions avec le Psycom nouvellement présent sur la Seine St Denis afin de travailler à déstigmatiser les malades psychiques en améliorant l'information au public.

8 - Soutien au développement de logements de type résidence-accueil avec l'accompagnement SAMSAH (Service médico-social pour Adultes handicapés) pour l'ouest et le sud de la Seine-Saint-Denis ainsi que le projet bien avancé de SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) dans le nord avec les Association « A Plaine vie »/ « Vivre Autrement ».

- **Soutien au développement de FAM** (Foyers d'Accueil Médicalisés) psychiques, en s'appuyant sur des partenariats AGAPSY (Fédération nationale des Associations Gestionnaires pour l'Accompagnement des Personnes handicapées PSYchiques) mais aussi d'autres associations telles l'Association des Etablissements domaine Emmanuel, l'Association de Villepinte, Aurore déjà présentes sur le département.

- **Extension par le doublement du nombre de places MAS**

- **Partenariats à développer avec l'UDAF93** (Union Départementale des Associations Familiales à laquelle l'Unafam est adhérente) et les associations de secteurs psy, dans le domaine des logements associatifs à but thérapeutique, dans le domaine de la santé, dans la formation ou sensibilisation aux maladies psychiques.

- **Réunions régulières avec les responsables des mandataires judiciaires.**

Renouvellement du bureau de la délégation Unafam de Seine-Saint-Denis

Président délégué : Jean-Paul LE BRONNEC
Vice-président : Lucien PETOT
Vice-président : Georges OGER
Trésorier : Pierre-Marie MEYER
Membres du bureau : Elizabeth TUTTLE, Sylvie TALLOT, Brigitte DELPHIS